RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars Agence Régionale de Santé Pays de la Loire

Sarthe Le Département

ARS-PDL/DASM/PPA/261-2026/72

N° Département : Arrêté n°26_7434 du 6 NOV. 2026

portant autorisation de création du Service Autonomie à Domicile (SAD) du CCAS de la Ferté Bernard proposant des activités d'aide et de soins infirmiers géré par le CCAS LA FERTE BERNARD (72 000 968 7)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ DES PAYS DE LA LOIRE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SARTHE

VU le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L312-1, L312-7, L313-1-3, D.312-1 à D.312-5 et son annexe 30 ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 2021-1754 du 23 décembre 2021 de financement de la sécurité sociale pour 2022 modifiée, et notamment son article 44 ;

VU le décret n° 2023-608 du 13 juillet 2023 relatif aux services autonomie à domicile ;

VU le décret du 22 juillet 2026 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé Pays de la Loire – M. DELESCLUSE ;

VU le Projet Régional de santé 2023-2028 des Pays de la Loire adopté par arrêté en date du 26 octobre 2023 ;

VU Le Schéma Départemental Unique d'Organisation Sociale et Médico-Sociale 2022-2026, adopté par délibération du Conseil départemental en date du 24 juin 2022 ;

VU l'arrêté N° ARS-PDL/DG/2026-029 portant délégation de signature à Madame Marianne CORNU PAUCHET Directrice de l'Autonomie et de la Santé Mentale de l'Agence régionale de santé Pays de la Loire ;

VU l'arrêté ARS-PDL/DASM/DPPA/108-2025/72 portant extension de 1 place de SSIAD pour personnes âgées de 60 ans et plus du SSIAD DE LA FERTE BERNARD géré par le CCAS LA FERTE BERNARD ;

VU L'arrêté portant renouvellement d'agrément d'un organisme de services à la personne N° SAP267200558 du 14 février 2013 ;

CONSIDERANT la demande du gestionnaire SSIAD et du gestionnaire du SAD Aide actuel visant à créer un SAD aide et soins ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable émis par les services de l'Agence régionale de santé Pays de la Loire et du Conseil départemental de la Sarthe pour le regroupement du SSIAD et du SAD Aide géré par le CCAS DE LA FERTE BERNARD (72 000 968 7) en SAD Aide et soins ;

CONSIDÉRANT que le projet satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le code de l'action sociale et des familles et au décret n° 2023-608 du 13 juillet 2023 ;

ARRÊTENT

ARTICLE 1 : L'autorisation de création du service autonomie à domicile aide et soins par regroupement est accordée au profit du gestionnaire du SSIAD de la Ferté Bernard sis 13 RUE VIET – 72400 LA FERTE BERNARD et du SAD aide sis 13 RUE VIET – 72400 LA FERTE BERNARD, tous deux gérés par le CCAS LA FERTE BERNARD, à compter de la date de signature du présent arrêté.

ARTICLE 2 : La capacité totale du SAD aide et soins sur le volet soin est fixée à 62 places réparties de la manière suivante :

- 60 places destinées aux personnes âgées
- 2 places destinées aux personnes handicapées

ARTICLE 3 : L'autorisation de dispenser des soins remboursables aux assurés sociaux est accordée pour la capacité mentionnée à l'article 2.

ARTICLE 4 : Sur le volet aide, l'autorisation du SAD couvre les activités suivantes, effectuées **en mode prestataire**, auprès des personnes âgées de soixante ans et plus en perte d'autonomie ou malades, des personnes en situation de handicap et des personnes de moins de soixante ans atteintes de pathologies chroniques :

- L'assistance dans les actes quotidiens de la vie. Cette assistance peut inclure des actions de soins relevant d'actes médicaux dans les conditions prévues à l'article L. 1111-6-1 du code de la santé publique et du décret n° 99-426 du 27 mai 1999 habilitant certaines catégories de personnes à effectuer des aspirations endotrachéales ;

- La conduite du véhicule personnel des personnes accompagnées du domicile au travail, sur le lieu de vacances ou pour les démarches administratives ;
- L'accompagnement des personnes dans leurs déplacements en dehors de leur domicile.

Le SAD est autorisé à intervenir auprès des bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et de la prestation de compensation du handicap (PCH).

ARTICLE 5 : La zone d'intervention du SAD aide et soins pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap est disponible en annexe 1.

ARTICLE 6 : Le service autonomie à domicile aide et soins est autorisé à intervenir auprès des personnes résidant sur le territoire de la commune du Mans, quelle que soit leur adresse de domiciliation, dès lors que ces personnes relèvent préalablement d'un service déjà géré par l'organisme Fondation Georges Coulon, ou dans le cadre de ses partenariats avec les établissements sociaux, médico-sociaux et sanitaires et ce afin d'assurer la continuité de leur prise en charge

ARTICLE 7 : Cette structure reste répertoriée dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

↳ **Pour la partie soin**

N° FINESS juridique : **72 000 968 7**
Dénomination : CCAS LA FERTE BERNARD
Adresse : 13 RUE VIET - 72400 LA FERTE BERNARD
Numéro SIREN : 267 200 558

N° FINESS géographique : **72 000 864 8**
Dénomination : SAD DE LA FERTE BERNARD
Adresse : 13 RUE VIET - 72400 LA FERTE BERNARD
Catégorie de service : 209 (SAAS)
Code discipline : 358
Code clientèle : 700 – 010
Numéro SIRET : 267 200 558 00034

↳ **Pour la partie aide**

N° FINESS juridique : **72 000 968 7**
Dénomination : CCAS LA FERTE BERNARD
Adresse : 13 RUE VIET - 72400 LA FERTE BERNARD
Numéro SIREN : 267 200 558

N° FINESS géographique : **72 000 438 1**
Dénomination : SAD CCAS DE LA FERTE BERNARD
Adresse : 13 RUE VIET - 72400 LA FERTE BERNARD
Catégorie de service : 460 (SAA)
Discipline : 460
Clientèle : 700 – 010
Numéro SIRET : 267 200 558 00018

ARTICLE 8 : La présente autorisation est accordée pour une durée 15 ans à compter de la date de signature du présent arrêté. Son renouvellement est subordonné aux résultats des évaluations mentionnées à l'article L.312-8 du code de l'action sociale et des familles, dans les conditions prévues à l'article L313-5 du même code.

ARTICLE 9 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement ou du service doit être porté à la connaissance des autorités compétentes.

ARTICLE 10 : Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté ou de sa publication, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 11 : La Directrice de l'Autonomie et de la Santé Mentale de l'ARS et la Directrice Générale des Services du Conseil Départemental de la Sarthe sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur, publié aux recueils des actes administratifs de la Région Pays de la Loire et sur le site internet du Département : www.sarthe.fr.

Fait à Nantes, le 20 OCT. 2026

Pour le Directeur général de l'Agence régionale
de santé des Pays de la Loire
et par délégation,
La Directrice de l'Autonomie et de la santé mentale

Marianne CORNU-PAUCHET

Le Président du Conseil départemental
de la Sarthe

Dominique LE MENER

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception au contrôle de légalité le :
et de sa publication ou notification le : 06 NOV. 2026

Annexe 1 : Zone d'intervention du SAD

Code INSEE	Communes
72020	Avezé
72031	Beillé
72038	Boëssé-le-Sec
72040	La Bosse
72041	Bouër
72057	Champrond
72062	La Chapelle-du-Bois
72067	La Chapelle-Saint-Rémy
72080	Cherré-Au
72093	Cormes
72105	Courgenard
72114	Dehault
72122	Duneau
72144	Gréez-sur-Roc
72132	La Ferté-Bernard
72156	Lamnay
72172	Le Luart
72193	Melleray
72208	Montmirail
72245	Préval
72246	Prévelles
72267	Saint-Aubin-des-Coudrais
72277	Saint-Denis-des-Coudrais
72292	Saint-Jean-des-Échelles
72296	Saint-Maixent
72302	Saint-Martin-des-Monts
72322	Saint-Ulphace
72331	Sceaux-sur-Huisne
72342	Souvigné-sur-Même
72353	Théligny
72363	Tuffé-Val de la Chéronne
72375	Villaines-la-Gonais
72383	Vouvray-sur-Huisne